

## - Procès verbal du conseil d'école de l'école primaire publique de Tauxigny -

Le 1<sup>er</sup> conseil de l'école primaire publique de Tauxigny s'est tenu à l'école le lundi 4 novembre 2014 de 18h00 à 20h00.

étaient présents :

**représentants des municipalités** : M. Robin et M<sup>me</sup> Delaunay (Maire et adjoint de Tauxigny) - M. Delwarde (Maire de Saint-Bauld)

**parents d'élèves élus** : M. Berton - M<sup>me</sup> Gangneux - M<sup>me</sup> Gommier - M<sup>me</sup> Gueiffier - M<sup>me</sup> Guéret - M<sup>me</sup> Voisard - M<sup>me</sup> Van Elsuwé (titulaires) - M. Bureau (suppléant)

**enseignants** : M<sup>me</sup> Roy - M<sup>me</sup> Caille - M<sup>me</sup> Bréant - M<sup>me</sup> Gandon - M<sup>me</sup> Doucet - M<sup>me</sup> Latour - M. Bernhard - M. Chouli - M<sup>me</sup> Dedenon - M. Anceau.

**Responsable coordination des TAP** : M<sup>me</sup> Dalonneau (invitée)

**excusées** : M<sup>me</sup> Delafont (IEN) - M<sup>me</sup> Dubois (parent élu suppléante)

### 1. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves du vendredi 10 octobre 2014 :

nombre d'inscrits	votants	exprimés	abstention	pourcentage de votants
266	125	122	141	47,00%

Une seule liste était candidate, elle a, naturellement, recueilli l'ensemble des suffrages exprimés.

Ont donc été élus :

- **titulaires**: M<sup>me</sup> Voisard - M. Berton - M<sup>me</sup> Guéret - M<sup>me</sup> Van Elsuwé - M<sup>me</sup> Gueiffier - M<sup>me</sup> Gommier - M<sup>me</sup> Gangneux
- **suppléants** : M<sup>me</sup> Dubois - M. Bureau

**2 & 3. Présentation et organisation de l'équipe pédagogique - Effectifs pour l'année scolaire et l'année à venir** : Suite à l'ouverture du 29 août dernier, l'école comporte désormais 7 classes réparties de la façon suivante :

- PS/MS 1, 25 élèves (16 PS et 9 MS) avec M<sup>me</sup> Roy et M<sup>me</sup> Caille,
- PS/MS 2, 26 élèves (17 PS et 9 MS) avec M<sup>me</sup> Bréant et M<sup>me</sup> Gandon (ZIL),
- GS, 26 élèves avec M<sup>me</sup> Doucet,
- CP/CE1, 24 élèves (18 CP et 6 CE1) avec M<sup>me</sup> Latour,
- CE1/CE2, 26 élèves (19 CE1 et 7 CE2) avec M. Bernhard,
- CE2/CM1, 24 élèves (13 CE2 et 11 CM1) avec M. Chouli,
- CM1/CM2, 24 élèves (8 CM1 et 16 CM2) avec M<sup>me</sup> Dedenon et M. Anceau.

Contrairement aux années précédentes, il n'a pas été possible de maintenir un CP "pur" cette année. Les effectifs par niveaux à ce jour et pour l'année à venir sont les suivants :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total
2014/2015 (effectifs constatés)	33	18	25	18	24	18	21	16	173
2015/2016 (effectifs estimés)	14	33	19	25	18	24	18	21	172

### 4. Nouveaux rythmes scolaires, premier bilan sur l'organisation des emplois du temps de chaque classe, des TAP, des APC et sur l'utilisation des locaux scolaires :

Après la phase de mise en route nécessairement difficile, les enseignants constatent dans l'ensemble que les TAP fonctionnent bien et que les retours des élèves sont positifs. Toutefois, certains parents font part de la grande fatigue de leurs enfants le soir depuis la suppression de la coupure du mercredi.

Toutefois, certains parents regrettent qu'il n'y ait pas eu de réunion de rentrée avec les acteurs de la mairie, les ATSEM ainsi que les animateurs et leur coordinatrice. Certains notent qu'il leur est difficile de connaître l'activité à laquelle participeront leurs enfants, le panneau d'affichage n'étant pas accessible le soir et le week-end.

Pour faciliter le passage de la classe aux TAP, ils suggèrent que les récréations de l'après-midi soient repoussées à 15h00, les mardis et vendredis. Les enseignants expliquent que cette suggestion, faite par plusieurs écoles lors de l'élaboration des emplois du temps l'année dernière avait été repoussée par l'Inspection de la circonscription de Loches dont dépendait alors Tauxigny.

Les enseignants, pour leur part, notent encore une grande confusion chez certains parents entre ce qui relève des activités périscolaires et ce qui relève de l'école. Confusion qui est accentuée par le fait que l'organisation des TAP des mardis et vendredis a été confiée à "Familles Rurales" tandis que les récréations "post-scolaires" des lundis et jeudis sont organisées par la municipalité.

M<sup>me</sup> Dalonneau précise que de nombreux parents rendent les fiches d'inscription très tard ce qui rend difficile la constitution des groupes et donc l'affichage de ceux-ci. Une proposition est faite de diffuser ces listes sur les sites internet de Famille Rurales et de l'école.

Les enseignantes de maternelle, quant à elles, constatent, qu'après un démarrage "chaotique", les choses se passent mieux même si les nouvelles activités périscolaires augmentent de façon conséquente le nombre d'adultes intervenant pour chaque enfant et si ces

nouveaux rythmes ne sont guère adaptés pour les élèves de PS dont les fins de siestes, parfois écourtées, sont difficiles. Les enseignantes constatent unanimement une plus grande fatigue des élèves et une certaine agitation chez certains en fin d'après-midi quant à savoir où et avec qui ils vont aller après la classe. Elles font aussi part de leur frustration de ne plus voir (ou beaucoup moins) les parents le soir puisque ceux-ci viennent chercher leurs enfants après les TAP et non plus après la classe.

Pour la classe de CP/CE1, M<sup>me</sup> Latour fait part, elle-aussi, d'une mise en œuvre difficile et regrette que les nouveaux horaires rendent l'emploi du temps moins fluide et les rythmes de classe plus saccadés.

L'enseignant de CE2/CM1, M. Chouli, constate pour sa part, que les élèves, très réceptifs le matin, semblent plus fatigués les après-midis ce que confirme M. Bernhard, enseignant de CE1/CE2, après avoir pointé, lui-aussi, un démarrage laborieux.

Les enseignants de CM1/CM2 ne notent pas de fatigue particulière en classe, l'âge et la plus grande maturité des élèves a sérieusement simplifié la mise en place des TAP. Ils regrettent toutefois que les nouveaux horaires rendent difficile l'organisation d'activités spécifiques comme les années précédentes avec le jeu d'échecs qui rencontrait un certain succès et présentait un intérêt pédagogique évident. Les décloisonnements de l'après-midi y sont sans doute aussi pour beaucoup.

**5. Règlement intérieur découlant des nouveaux rythmes :** Le règlement intérieur élaboré par l'équipe enseignante il y a deux ans a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil. Modifié l'année dernière par le directeur, il avait déjà fait l'objet d'une lecture en juin dernier lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

**6. Modification du calendrier scolaire - pont de l'Ascension :** Les élèves n'auront pas classe, le vendredi 15 mai 2015 qui suivra le jeudi de l'Ascension férié. En contre partie, il y aura classe le mercredi 13 mai toute la journée de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h15. L'accueil périscolaire (payant) sera, comme les autres jours, organisés à partir de 16h15. Selon M<sup>me</sup> Dalonneau le transfert des TAP du vendredi au mercredi sera difficile, de nombreux intervenants risquant de ne pas être disponibles ce jour là. La question d'une fin de classe à 15h15 suivi d'une récréation d'une heure avant le début de la garderie périscolaire reste donc posée.

**7. Organisation des enseignements et projets pédagogiques pour l'année :** Le décloisonnement de l'après-midi, mis en place l'année dernière, a été maintenu. Il permettait de reconstituer les groupes de niveaux pour l'enseignement de la géographie, de l'histoire et des arts visuels. L'ouverture d'une 7ème classe et la création du nouveau poste a permis d'étendre ce fonctionnement à l'enseignement des sciences. Ce décloisonnement a lieu entre 13h30 et 14h30 et fonctionne de la façon suivante :

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
CE1	Histoire	Géographie	Arts visuels	Sciences
CE2	Géographie	Histoire	Sciences	Arts visuels
CM1	Arts visuels	Sciences	Géographie	Histoire
CM2	Sciences	Arts visuels	Histoire	Géographie

En maternelle, les élèves de Moyenne Section répartis sur les deux classes de PS/MS sont rassemblés durant la sieste des Petits.

Cette année, toutes les classes travailleront de façons diverses sur le thème commun du jardin. Une sortie commune à tous les élèves du CP au CM2 aura lieu sur ce thème à Chaumont sur Loire le vendredi 19 juin toute la journée.

Un projet de sortie similaire est en cours d'élaboration avec les élèves de maternelle ainsi que de activités au Jardin de la Couarde. Les travaux réalisés par les élèves pourront faire l'objet d'une exposition durant la fête de fin d'année, un travail avec l'association Atrium est envisagé.

**8. Mise à jour du PPMS (plan particulier de mise en sûreté des écoles) :** La mise à jour du PPMS s'avère difficile à mettre en œuvre compte tenu de l'obligation d'y noter toutes les personnes susceptibles d'être dans les locaux durant le temps scolaire. De nombreux animateurs TAP arrivant entre 60 et 30 minutes avant la fin des cours, ils doivent, en toute rigueur, y être notés. Mais ces animateurs changent toutes les périodes et pour certains plusieurs fois par période. M. Anceau propose donc de s'en tenir aux élèves, enseignants, ATSEM, employés de la cantine scolaires, de la garderie périscolaire et employés communaux fréquentant régulièrement les lieux.

M. Anceau rappelle aussi la nécessité d'effectuer trois exercices incendie par an (un par trimestre). M<sup>me</sup> Gueiffier regrettant qu'un exercice soit organisé pendant la sieste des petits les obligeant à sortir déshabillés dans la cour, le directeur précise que, selon lui, il est nécessaire d'établir des exercices en dehors des conditions "idéales". Il propose l'organisation suivante : un premier exercice "ordinaire" pour lequel les enseignants auront été prévenus, un deuxième exercice organisé sans prévenir les enseignants et un dernier exercice organisé sans prévenir personne durant le temps de sieste des petits en mai-juin, là où le temps est le plus clément.

**9. Utilisation de l'atrium en dehors du temps scolaire :** Depuis la rentrée, l'atrium est utilisé par l'école de kung-fu plusieurs soirs par semaine. Si M. Anceau ne s'y oppose pas, et trouve, au contraire, tout à fait positif qu'une telle salle soit utilisée pour des activités associatives, il rappelle la nécessité d'établir une convention entre l'association considérée, l'école et la mairie. Il trouve discutable les conditions dans lesquelles se déroulent les séances et juge peu pertinente l'utilisation du sas d'entrée dans l'école comme vestiaire. Il suggère l'emploi de la salle périscolaire plus pratique et plus discrète pour s'y déshabiller et entreposer des affaires personnelles.

Toutefois, même s'il est parfaitement conscient de la difficulté à gérer entre 40 et 50 enfants le soir, le directeur reste très réservé face à la demande de l'accueil périscolaire d'organiser des jeux dans l'atrium après la classe et les TAP. Il précise que, par deux fois déjà, l'atrium a été ainsi utilisé comme salle de jeux (sans aucune autorisation ...) et que jouer au football, au jokari ou taper dans un

punching-ball dans ce qui reste une salle de l'école lui paraît une bien mauvaise idée. Il est demandé chaque matin, aux élèves d'y rester calmes et de ne pas y courir, règle qui a été transmise aux animateurs chargés d'y rassembler les enfants en partance pour les TAP. Il serait regrettable que ce mode de fonctionnement, toujours délicat à mettre en œuvre et à maintenir dans la durée, soit fragilisé le soir le rendant caduque aux autres moments de la journée. Si l'accueil périscolaire veut utiliser l'atrium il devra s'engager (dans le cadre d'une convention ...) à n'y pratiquer que des activités calmes.

**10. Spectacle de Noël :** Intitulé "La petite étoile" ce spectacle musical sera présenté aux élèves le matin du jeudi 11 décembre à la salle des fêtes.

#### **11. Questions diverses :**

- Pendant les vacances d'automne, l'école a été cambriolée, le portail a été fracturé, le bureau du directeur visité, un ordinateur portable et un vidéo-projecteur dérobés. M<sup>me</sup> Voisard s'interroge sur la possibilité d'installer une alarme dans une école éloignée des lieux d'habitation. M. Robin pointe le coût élevé et la faible fiabilité d'une telle installation compte tenu, justement, du caractère excentré de l'école.
- Après près de trois années de procédure, les rideaux de fermeture des classes élémentaires et du périscolaire ont été réparés.
- M. Robin propose de déplacer et d'installer la plaque "Maurice Genevoix" de l'ancienne école élémentaire dans le bâtiment actuel pour maintenir un lien avec le vieux bâtiment. Cela permettrait aussi de donner un nom moins administratif qu' "école primaire publique de Tauxigny" à la "nouvelle" école qui reste "école Genevoix" pour la Direction Académique malgré la fusion, il y a deux ans, avec l'école maternelle des Grillons.
- A l'occasion des célébrations du 11 novembre les élèves des classes élémentaires et leurs enseignants sont invités à se rendre à l'exposition organisée par la municipalité au foyer socio-culturel sur la journée du lundi 10 novembre.
- Petits travaux faits ou à faire en novembre-décembre :
  - Néon à changer dans le bureau de la maternelle, réparation des roulements de porte des placards dans les classes de GS et de PS-MS 2, manque de placards dans la classe de PS/MS 1, dalle du faux plafond qui menace de tomber, rideau extérieur de la salle de motricité à retirer.
  - Fumier à livrer pour le jardin des classes élémentaires.
  - Bêchage d'un carré de terre pour le jardin des PS/MS 1.
  - Suite à la chute d'un panneau anti-bruit dans la salle de motricité, il a été constaté que ceux-ci ne tenaient que par de petits crochets. C'est sans doute la norme mais ça ne paraît pas très solide.
  - Poignets des vélos des élèves de maternelle à changer, chaises à resserrer dans la classe de PS/MS 2.
  - Utilisation anarchique du parking scolaire le matin au mépris des règles les plus élémentaires.

Vu, le directeur, Christophe ANCEAU